

- الشعبية الديمقراطية الجزائرية الجمهورية
- République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Djillali Liabès de Sidi-Bel-Abbès
Faculté de Médecine
---oOo---



العلميا بالبحثو العليا لتعليم وزارة
جامعة جيلاليابيس سدي بيلعباس
كلية الطب
---oOo---

Année universitaire 2022-2023

مسؤول مكتبة

A. SENOUCI
ع. سنوسي



Accidents exposant au sang

Polycopié destiné aux étudiants 1^{ère} année dentaire



Pr. Nait Behloul Nacera

MCA en épidémiologie et médecine préventive
CHU « Hassani Abdelkader » de Sidi-Bel-Abbès



Le CSD

Président
du Comité Scientifique
du département
de Médecine Dentaire
Dr. MAACHOU Vainina
Maître de Conférences A
Pathologie bucco dentaire



**Chef de département
Dentaire**

Dr. L. BELHADJ
Chef de Département
de Médecine Dentaire

Objectifs du cours

1. Comprendre les risques associés aux accidents exposant au sang, y compris les agents pathogènes transmissibles par le sang.
2. Connaître les modes de transmission des agents pathogènes transmissibles par le sang.
3. Identifier les situations à risque d'exposition au sang, tant dans le cadre professionnel que non professionnel.
4. Connaître les mesures de prévention des AES, y compris les précautions standard et complémentaires, ainsi que les vaccins.
5. Savoir comment prendre en charge un accident exposant au sang, y compris les premiers gestes à effectuer, le suivi médical et la prophylaxie post-exposition.

Plan du cours

I. Introduction

- A. Définition des accidents exposant au sang
- B. Importance de la prévention des AES

II. Les agents pathogènes transmissibles par le sang

- A. VIH
- B. Hépatite B
- C. Hépatite C
- D. Autres agents pathogènes

III. Les modes de transmission des agents pathogènes

- A. Voie percutanée
- B. Voie muqueuse
- C. Voie cutanée

IV. Les situations à risque d'exposition au sang

- A. Dans le cadre professionnel
- B. Dans le cadre non professionnel

V. Les mesures de prévention des AES

- A. Les précautions standard
- B. Les précautions complémentaires
- C. Les vaccins

VI. La prise en charge des AES

- A. Les premiers gestes à effectuer
- B. Le suivi médical
- C. La prophylaxie post-exposition

VII. Conclusion

Références bibliographiques :

I. Introduction

A. Les accidents exposant au sang (AES) se produisent lorsqu'une personne entre en contact accidentel avec du sang ou d'autres liquides biologiques d'une personne infectée par un agent pathogène transmissible par le sang. Les liquides biologiques qui peuvent transmettre ces agents pathogènes incluent également le liquide céphalo-rachidien, le liquide synovial, le liquide amniotique, le lait maternel, le liquide pleural ou le liquide péritonéal. Les AES peuvent se produire dans divers contextes, notamment dans les établissements de santé, les laboratoires, les services d'urgence, les services de sécurité publique, les établissements pénitentiaires, les établissements scolaires, etc.

B. La prévention des AES est très importante car ces accidents peuvent avoir des conséquences graves sur la santé de la personne exposée. Les agents pathogènes transmissibles par le sang, tels que le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C, peuvent provoquer des infections chroniques, des maladies graves du foie, des cancers et même la mort. Les coûts pour la santé publique et les soins de santé liés à la prévention et à la prise en charge des AES sont également importants. Par conséquent, la mise en place de mesures de prévention efficaces pour réduire le risque d'exposition au sang et aux liquides biologiques est essentielle pour protéger la santé des professionnels de santé, des travailleurs et de la population en général.

II. Les agents pathogènes transmissibles par le sang

A. Le **VIH** (virus de l'immunodéficience humaine) est un virus qui attaque le système immunitaire et peut conduire au syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Le VIH se transmet principalement par voie sexuelle, mais peut également être transmis par exposition au sang ou à d'autres liquides biologiques. Le risque de transmission du VIH par AES est faible, mais il existe.

B. L'**hépatite B** est une infection virale du foie qui peut provoquer une maladie aiguë ou chronique. L'hépatite B se transmet principalement par voie parentérale (exposition au sang ou à d'autres liquides biologiques), mais peut également être transmise sexuellement ou de la mère à l'enfant pendant l'accouchement. Le risque de transmission de l'hépatite B par AES est plus élevé que pour le VIH.

C. L'**hépatite C** est également une infection virale du foie qui peut provoquer une maladie aiguë ou chronique. L'hépatite C se transmet principalement par voie parentérale, mais peut également être transmise sexuellement ou de la mère à l'enfant pendant l'accouchement. Le risque de transmission de l'hépatite C par AES est plus élevé que pour le VIH.

D. D'autres **agents pathogènes** transmissibles par le sang comprennent le virus de l'hépatite D, le virus de l'hépatite E, le virus de la fièvre hémorragique Ebola, le virus de Marburg, le virus de Lassa, le virus du Nil occidental, le virus de la dengue et le virus Zika.

Il est important de noter que d'autres liquides biologiques, tels que le liquide céphalo-rachidien, le liquide synovial, le liquide amniotique, le lait maternel, le liquide pleural ou le liquide péritonéal, peuvent également contenir ces agents pathogènes et être source de transmission.

III. Les modes de transmission des agents pathogènes

A. La voie percutanée est la principale voie de transmission des agents pathogènes transmissibles par le sang. Cette voie de transmission se produit lorsqu'une peau non intacte (par exemple, une piqûre d'aiguille ou une coupure) entre en contact avec du sang ou d'autres liquides biologiques infectés.

B. La voie muqueuse est une autre voie de transmission des agents pathogènes transmissibles par le sang. Cette voie de transmission se produit lorsqu'une muqueuse (par exemple, la muqueuse des yeux, du nez ou de la bouche) entre en contact avec du sang ou d'autres liquides biologiques infectés.

C. La voie cutanée est une voie de transmission moins courante des agents pathogènes transmissibles par le sang. Cette voie de transmission se produit lorsqu'une peau intacte entre en contact avec du sang ou d'autres liquides biologiques infectés pendant une période prolongée ou dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, une blessure grave impliquant une grande quantité de sang).

Il est important de noter que les agents pathogènes transmissibles par le sang peuvent également être transmis par voie sexuelle, de la mère à l'enfant pendant l'accouchement ou par le partage de seringues ou d'autres équipements d'injection de drogues. La transmission de ces agents pathogènes par les morsures d'insectes ou d'animaux est également possible, bien que cela soit rare.

IV. Les situations à risque d'exposition au sang

A. Dans le cadre professionnel, les travailleurs de la santé sont les plus exposés aux accidents exposant au sang en raison de leur contact fréquent avec des patients infectés ou potentiellement infectés. Les professionnels de la santé, tels que les infirmiers, les médecins, les techniciens de laboratoire, les dentistes et les assistants dentaires, les travailleurs sociaux, les policiers et les pompiers, peuvent être exposés à des aiguilles, des scalpels ou des instruments contaminés lors de soins médicaux ou de secours d'urgence. D'autres professions exposées au risque d'AES incluent les tatoueurs, les pierceurs, les esthéticiennes, les coiffeurs, les vétérinaires et les employés des services funéraires.

B. Dans le cadre non professionnel, les situations à risque d'exposition au sang peuvent inclure le partage de seringues ou d'autres équipements d'injection de drogues, les blessures causées par des objets tranchants ou coupants contaminés dans la rue ou dans des lieux publics, ou l'aide à une personne blessée ou malade qui saigne abondamment. Les personnes qui pratiquent des activités sexuelles non protégées avec des partenaires infectés sont également exposées au risque d'exposition au sang.

Il est important de noter que même une exposition occasionnelle au sang ou à d'autres liquides biologiques infectés peut présenter un risque d'infection et nécessite une évaluation de la situation et un traitement éventuel.

V. Les mesures de prévention des AES

A. Les précautions standard sont des mesures de prévention de base qui doivent être appliquées dans tous les cas pour réduire le risque d'exposition au sang et à d'autres liquides biologiques. Celles-ci comprennent l'hygiène des mains, le port d'équipements de protection individuelle (EPI) tels que des gants, des masques, des lunettes et des blouses de laboratoire, la manipulation et l'élimination appropriées des aiguilles et des instruments tranchants, et la désinfection régulière des surfaces et des équipements. Les précautions standard sont recommandées pour toutes les personnes, qu'elles soient atteintes d'une infection ou non.

B. Les précautions complémentaires sont des mesures supplémentaires qui doivent être appliquées pour les patients atteints d'infections particulières. Ces précautions sont adaptées en fonction de la nature de l'infection et comprennent des mesures telles que l'isolement des patients infectés dans des chambres individuelles, le port d'un équipement de protection supplémentaire, la restriction des visites et des déplacements, et la manipulation et l'élimination appropriées des déchets médicaux.

C. Les vaccins sont une mesure de prévention essentielle pour réduire le risque d'infection par certains agents pathogènes transmissibles par le sang, tels que le virus de l'hépatite B. Les vaccins sont disponibles pour la prévention de l'hépatite B et peuvent être administrés aux personnes exposées au risque d'infection, telles que les travailleurs de la santé et les personnes atteintes d'hépatite B chronique.

D. D'autres mesures de prévention des AES incluent la formation et l'éducation des travailleurs de la santé et du public sur les risques d'exposition au sang et à d'autres liquides biologiques infectés, ainsi que sur les mesures de prévention appropriées à prendre. Il est également important de mettre en place des systèmes de surveillance et de signalement des accidents exposant au sang pour identifier les situations à risque et prendre les mesures nécessaires pour les prévenir à l'avenir.

VI. La prise en charge des AES

A. Les premiers gestes à effectuer en cas d'accident exposant au sang sont de nettoyer immédiatement la plaie avec de l'eau et du savon, ou à défaut avec une solution désinfectante à base d'alcool. Il est important de ne pas sucer la plaie pour éviter d'ingérer des agents pathogènes et de ne pas appliquer de produit antiseptique irritant ou toxique. Il est également important de signaler immédiatement l'accident à un responsable de l'établissement de santé ou de l'entreprise.

B. Le suivi médical doit être effectué rapidement après un accident exposant au sang. Les professionnels de la santé effectueront un examen clinique et des tests de laboratoire pour

déterminer le risque d'infection. Le suivi médical doit être poursuivi à intervalles réguliers pour détecter tout signe d'infection et pour surveiller les effets secondaires éventuels des médicaments.

C. La prophylaxie post-exposition est un traitement médicamenteux destiné à réduire le risque d'infection après un accident exposant au sang. La prophylaxie post-exposition doit être administrée le plus tôt possible, de préférence dans les deux heures suivant l'exposition, et doit être poursuivie pendant plusieurs semaines. La prophylaxie post-exposition peut inclure des médicaments antirétroviraux pour prévenir l'infection par le VIH, ainsi que des immunoglobulines et des vaccins pour prévenir l'infection par l'hépatite B. Le choix et la durée du traitement dépendent du type d'exposition et du risque d'infection associé.

VII. Conclusion

En conclusion, les accidents exposant au sang représentent une menace pour la santé des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux, des secouristes et de toute personne exposée à des liquides biologiques. Les agents pathogènes transmissibles par le sang, tels que le VIH, les hépatites B et C, peuvent entraîner des maladies graves et potentiellement mortelles. La prévention des AES est donc essentielle pour réduire le risque d'infection. Les mesures de prévention comprennent les précautions standards et complémentaires, ainsi que la vaccination. En cas d'accident exposant au sang, il est important d'effectuer rapidement les premiers gestes de nettoyage, de suivre un suivi médical régulier et, si nécessaire, de recevoir une prophylaxie post-exposition appropriée. En prenant des mesures de prévention et en agissant rapidement en cas d'accident, nous pouvons réduire considérablement le risque d'exposition et protéger notre santé.

Références bibliographiques :

- Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Guidelines for infection control in health care personnel, 1998. Am J Infect Control. 1998 Dec;26(6):571-6.
- Prévention et traitement des AES. Fiche d'information n° 174. Institut national de santé publique du Québec.
- Ministère des Solidarités et de la Santé. Guide d'aide à la prévention des accidents d'exposition au sang (AES) pour les professionnels de santé. 2019.
- Association Française des Soins Oncologiques de Support (AFSOS). Accidents d'exposition au sang et autres liquides biologiques chez les professionnels de santé. Recommandations de la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H). 2019.